

Réunion du conseil municipal en date du 23/05/2020

Ordre du jour :

Point 1 désignation du secrétaire de séance

Point 2 Élection du Maire et des Adjoints

Présents pour la liste « Tous unis pour un village serein » : Madame Isabelle RAMBOUR, Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIEN, Madame Christiane DEREGNAUCOURT, Monsieur Rudy BERTRAND, Madame Annick DIEU, Monsieur Gaylord HENNEBERT, Madame Maryvonne PEDOT, Monsieur Hervé BUTTIN, Madame Yasmine LHERITIER, Monsieur Laurent DOUAY, Madame Marie Christine CARDON, Monsieur Dominique BERTHE, Madame Laurence BAQUET, Monsieur Bruno PRONNIER, Madame Odile PASQUIER, Monsieur Philippe BURNICHON.

Présents pour la liste « Agir Ensemble » : Monsieur Alain DEMARQUET, Monsieur Daniel LOMBARD.

Absente pour la liste « Agir Ensemble » : Madame Catherine DELAITTRE qui a laissé procuration à Monsieur Alain DEMARQUET.

Monsieur Ernest CANDELA, Maire sortant, est présent à la réunion du conseil municipal. Il prend la parole pour expliquer le déroulement de la séance en conformité avec les règles sanitaires liées au Covid19. Il félicite les nouveaux élus.

Point 1: Monsieur Philippe BURNICHON est désigné secrétaire de séance.

Point 2:

Monsieur Jean-Paul CHAMPION anime le début de séance en tant que doyen de l'assemblée municipale. Il fait l'appel des élus. Madame DELAITTRE est déclarée absente, il est fait état de la volonté de Madame DELAITTRE de donner procuration à Monsieur DEMARQUET pour les votes à venir durant la réunion du conseil municipal.

Monsieur CHAMPION indique que conformément aux textes l'élection du Maire a lieu à bulletin secret.

Les candidats sont :

Pour la liste « **Tous unis pour un village serein** » : Madame Isabelle RAMBOUR

Pour la liste « **Agir Ensemble** » : Monsieur Alain DEMARQUET

23 suffrages exprimés. :

Madame Isabelle RAMBOUR obtient 20 voix.

Monsieur Alain DEMARQUET obtient 3 voix.

Madame Isabelle RAMBOUR est élue Maire et reçoit l'écharpe tricolore, remise par Monsieur Ernest CANDELA, Maire sortant.

Madame Isabelle RAMBOUR, élue Maire, prend alors le relais pour indiquer les consignes concernant l'élection des Adjoints au Maire. Elle rappelle que pour la commune de Saleux, le nombre d'Adjoints au Maire peut varier de 1 à 6.

Elle propose l'élection de 5 Adjoints au Maire. Il est procédé à un vote à main levée pour le principe d'une élection de cinq Adjoints au Maire : 20 voix « Pour » (les élus de la liste « Tous unis pour un village serein ») et 3 voix d'abstention (les élus de la liste « Agir Ensemble »).

La liste « **Tous unis pour un village serein** » présente un document comportant le nom de cinq candidats, dans l'ordre, du 1^{er} Adjoint au 5^{ème} Adjoint : Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIEN.

La liste « **Agir Ensemble** » écrit un document comportant deux candidats : au titre de 1^{ere} Adjointe Madame Catherine DELAITTRE, au titre de 2^{ème} Adjoint Monsieur Daniel LOMBARD.

Le vote a lieu à bulletin secret sans possibilité de rayer un nom.

23 suffrages exprimés :

20 voix pour la liste d'adjoints composée de Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIEN.

3 voix obtenues pour la liste d'adjoints composée de Madame Catherine DELAITTRE et Monsieur Daniel LOMBARD.

Sont élus, du 1^{er} Adjoint au 5^{ème} Adjoint, dans l'ordre : Monsieur Jean-Paul CHAMPION, Madame Annie PETIT-GAS, Monsieur Jean BERTRAND, Madame Béatrice NIQUET, Monsieur Thierry DEMOLLIEN.

Madame Isabelle RAMBOUR, Maire de Saleux, procède à la remise des écharpes tricolores aux Adjoints élus.

Madame Isabelle RAMBOUR, Maire de Saleux, lit la Charte de l' élu local. Cette charte est remise en main propre à chaque membre du conseil municipal.

Madame le Maire fait un discours inaugural pour marquer son élection et celle des autres membres du conseil municipal. Elle remercie Monsieur Candela, Maire sortant.

Il est procédé à la signature des différents Procès Verbaux afférents à cette réunion du conseil municipal.

La séance du conseil municipal en date du 23 mai 2020 est déclarée terminée.